

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

#### MODIFICATIONS RELATIVES AUX PAIEMENTS POUR LE BLÉ ET APPLICATION À LA GRAINE DE LIN, AU SEIGLE ET AU COLZA

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Lang: Que le bill C-238, tendant à modifier la loi sur la Commission canadienne du blé, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

• (8.10 p.m.)

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, avant que la Chambre lève la séance à 5 heures, je disais regretter que le colza, surtout, soit incorporé aux dispositions par lesquelles certaines céréales relèveront de la Commission canadienne du blé. Vraiment, je ne comprends pas que le ministre puisse dire qu'il n'a pas l'intention d'appliquer l'article pertinent à moins qu'on ne se rende à certaines exigences.

Il nous dit qu'il y aura un plébiscite ou une déclaration d'intention sous une forme ou une autre. Il n'a pas précisé quelle méthode il choisirait. Du seul fait que le Parlement aura adopté le bill, le gouvernement pourra, n'importe quand, même en plein cœur de la nuit comme ce fut le cas pour la loi sur les mesures de guerre, appliquer ces dispositions sans explication préalable. Nous verrons tout simplement un communiqué le lendemain nous disant: «D'après nos renseignements, nous avons dû agir ainsi». Le gouvernement prétendra peut-être même avoir dû le faire à cause des fluctuations possibles à la Bourse.

En tout cas, les producteurs ne pourront pas intervenir dans l'application de ces dispositions. C'est fort bien de la part du ministre de nous assurer qu'elles ne s'appliqueront pas à moins que certaines conditions ne soient remplies. Je souligne qu'il pourrait bien ne pas occuper son poste dans un an, dans six mois ou même dans deux jours. Peut-être le premier ministre (M. Trudeau) voudra-t-il lui confier d'autres fonctions. Ainsi, l'assurance qu'il nous donne à ce sujet n'a vraiment pas beaucoup de poids.

Je ne puis comprendre le ministre. Le comité qui a étudié cette question sous la présidence de M. Boden a recommandé que la vente du colza ne relève pas pour le moment de la Commission canadienne du blé. Pourtant, le ministre est allé à l'encontre des recommandations de ce comité. L'Association des producteurs de colza ne veut pas que cette céréale soit confiée à la Commission du blé. Voici un extrait d'un article paru récemment dans le *Leader Post* de Regina:

M. Ken Naber, président de l'Association des producteurs de colza de la Saskatchewan, a déclaré lundi que les associations de producteurs de colza des provinces des Prairies lutteront pour empêcher que la vente du colza relève de la Commission canadienne du blé.

M. Naber a déclaré que les groupes avaient demandé à être entendus par le comité de l'agriculture des Communes pour plaider leur cause.

Je sais que M. Forrest Hetland, ancien président de l'Association des producteurs de colza, estimait que cette graine ne devait pas relever de la Commission du blé et que l'actuel régime de commercialisation était satisfaisant. Si les producteurs de colza ne veulent pas que leur denrée relève de la Commission du blé, il est certain que nous ne devrions pas passer outre à leur désir uniquement pour faire plaisir au NPD. Je n'accepte pas le défi du NPD et je le lui renvoie à la figure. Il veut qu'on prenne cette mesure simplement parce que certains de ses membres ont lancé l'idée il y a 20 ans. Il n'y a aucune raison pour qu'on force la main aux producteurs de colza. Ils ne doivent pas être manœuvrés par un groupe qui ne comprend rien à leurs intérêts. Après tout, il est bien certain que c'est eux qui savent ce qui sert leurs intérêts. Je vois d'ici les gros titres dans les journaux de l'Ouest disant ce que préconisent certains députés.

Nous savons ce qui est advenu de nos ventes de blé et nous savons combien on a vendu de blé. On en a accumulé partout dans les Prairies. Nous savons ce qui est arrivé à l'orge et à l'avoine. Dans certains cas, nous avons presque complètement cessé d'en cultiver. Nous en cultivons juste assez pour subvenir à nos propres besoins. Certains agriculteurs n'en cultivent pas assez pour remplir un boi de bouillie d'avoine. Pourquoi mettre les producteurs de colza dans le même pétrin? Pendant des années, l'industrie a travaillé ferme pour atteindre son but; maintenant elle reçoit sa récompense.

J'aimerais ici rendre hommage à un ancien député et ancien collègue, qui est maintenant un mandant du ministre. Reynold Rapp s'est battu vaillamment pendant des années pour les producteurs de colza. C'est grâce à lui si on a inclus le colza dans la définition des «grains», ce qui a permis de l'inclure dans l'arrangement du Pas du Nid-du-Corbeau. Par son travail, il a encouragé la production de cette graine. Pourquoi la mettre maintenant dans la catégorie des grains qui relève de la Commission canadienne du blé, monsieur l'Orateur? Comme on l'a signalé, il existe des arrangements de mise en commun grâce au régime de contingent, de sorte que les choses s'équilibrent. Qu'avons-nous à gagner en incluant le colza? Les vendeurs ont déjà assez de mal à vendre le blé. Comment vont-ils faire pour vendre le colza? Vont-ils passer du blé au colza? La Commission va-t-elle engager de nouveaux vendeurs?

Je souligne que les producteurs de colza connaissent leur métier et qu'ils ont des relations au sein du marché. D'après une coupure de journal que je n'ai pas sous la main, Charley Gibbings a dit qu'on n'arriverait à rien en groupant toutes ces denrées sous la compétence de la Commission du blé et en les confiant à un seul vendeur. Ceux qui vendent le colza doivent y trouver leur intérêt. Bien entendu, si les bénéfices réalisés étaient excessifs, il y aurait peut-être lieu de s'en inquiéter. Mais ce n'est pas le cas. Nous avons réussi dans la vente de ce produit. Le ministre sait que l'industrie essaie de vider les élévateurs. Comme il l'a dit, c'est à notre avantage.

J'ai une autre raison de ne pas vouloir que le colza relève de la commission du blé. Nous ne savons pas quel sera l'effet de la politique du gouvernement concernant la stabilisation du produit des grains; si le bill était adopté sous sa forme actuelle, le ministre pourrait en appliquer certaines dispositions, dans six mois, disons, et placer le colza sous l'autorité de la commission du blé.